

EXH. P. 56 ~~Ar~~ 255-1995

+7201.96

Vom Untersuchungsrichter einvernommen als Interrogé par le juge d'instruction, le
Beschuldigter **prévenu**

Interrogato dal giudice istruttore, lo
imputato

Famillename
Nom de famille
Cognome

Vornamen,
Prénoms
Nomi

Geburtsdatum
Date de naissance
Data di nascita

Geburtsort
Lieu de naissance
Luogo di nascita

Heimatort
Lieu d'origine
Luogo d'origine

Geburts- und Vornamen der Eltern
Nom et prénoms des parents
Cognome et nomi dei genitori

Zivilstand
Etat civil
Stato civile

Geburts- und Vornamen des Ehegatten
Nom et prénoms du conjoint
Cognome e nomi del coniuge

Beruf
Professione
Professione

Wohnort
Domicile
Domicilio

Militärische Einteilung, Grad
Incorporation militaire, grade
Incorporazione militare, grado

MUSEMA-UWIMANA

Alfred

22 août 1949

Rutare/Byumba/Rwanda

Rwanda

KABASHA Augustin et MUKANYANGEZI

Marié

KAYUKU Claire

Ingénieur agronome, directeur de l'usine à thé à
Gisovu

Foyer de la Grangette, avenue du Grey 109 à
1018 Lausanne/VD, en détention préventive.

Néant

(bei Frauen auch Geburtsname)
(pour femmes mariées indiquer aussi le nom de jeune fille)
(per le donne maritate anche il cognome di nascita)

(alle Vornamen, Rufname unterstreichen)
(indiquer tous les prénoms, souligner le prénom usuel)
(tutti i nomi, sottolineare il nome usuale)

(Tag, Monat, Jahr)
(jour, mois, année)
(giorno, mese, anno)

(Ort, Bezirk, Kanton; bei Ausländern: Ort, Bezirk und Staat)
(localité, district, canton; pour étrangers: localité, district et
(luogo, distretto, cantone; per gli stranieri: luogo, distretto e

(Ort, Bezirk, Kanton; bei Ausländern: Heimatstaat)
(localité, district, canton; pour étrangers: pays d'origine)
(luogo, distretto, cantone; per gli stranieri: paese d'origine)

(event. letzter Wohn- oder Aufenthaltsort)
(évent. dernier lieu de séjour ou de résidence)
(event. ultimo domicilio o residenza)

(nur bei Schweizerbürgern)
(seulement pour citoyens suisses)
(solo per Svizzeri)

und erklärt auf Befragen:

fait la déclaration suivante:

dichiara quanto segue:

Le prévenu, extrait des prisons, est entendu une troisième fois, assisté de son mandataire, Me Eric Biéri, avocat à La Chaux-de-Fonds.

Le Juge d'instruction informe le mandataire du prévenu que d'autres documents lui sont parvenus depuis sa dernière consultation du dossier et que ce dernier est à sa disposition.

Question 1 : A l'usine à thé, combien de véhicules se trouvaient sous votre responsabilité ?

Réponse 1 : Je ne connais pas le chiffre exact, mais il y en avait moins d'une dizaine.

Question 2 : Avez-vous constaté que des véhicules avaient été volés avant le 10 août 1994 ?

14

Réponse 2 : Non.

Question 3 : Pourquoi, après le 10 août 1994, votre principal souci a-t-il été de retrouver ces véhicules ?

Réponse 3 : J'avais donné l'ordre d'utiliser ces véhicules pour le transport de réfugiés. Or, des réfugiés m'ont dit à Cyanguu que ces véhicules n'avaient jamais été vus à l'usine à thé. Dès lors, je me suis senti obligé d'en avertir l'armée française.

Question 4 : Comment expliquez-vous que des témoignages affirment que des véhicules de l'usine à thé ont été utilisés pour perpétrer des massacres ?

Réponse 4 : Je ne puis l'expliquer. Je confirme ne pas avoir constaté de vol de véhicules avant mon départ du Rwanda, mais il est vrai que je ne puis certifier l'utilisation qui en a été faite en mon absence.

Question 5 : Quand, depuis le 6 avril, êtes-vous retourné à Gisovu ?

Réponse 5 : J'y suis arrivé le 14 avril et j'en suis reparti le 15 vers 3 heures du matin.

Question 6 : Après le 15 avril, quand êtes-vous retourné à Gisovu et auriez-vous eu la possibilité de compter vos véhicules ?

Réponse 6 : Je ne me souviens plus de la date exacte, mais c'était peu de temps après le 1er mai. Peut-être le 2 ou le 3 mai.

Question 7 : Connaissez-vous les personnes citées dans ce témoignage, soit MM. Cyriaque, zootechnicien et collaborateur dans un projet à Kibuye, et M. Rusezera, comptable de cette commune.

Réponse 7 : Je ne connais ni l'un, ni l'autre.

Question 8 : Je vous lis le témoignage de ces messieurs qui affirment vous connaître et vous avoir vu en 1993. Confirmez-vous vos précédentes déclarations ?

Réponse 8 : Oui, j'affirme à nouveau ne pas connaître ces messieurs. De plus, concernant leur témoignage, je note une erreur. En effet, depuis 1984 jusqu'en 1994, l'usine n'avait aucun contact financier avec le ministère du Plan. Tout le financement provenait de la direction générale de l'OCIR-Thé. En outre, avant 1984, je n'avais pas la charge de m'occuper de ces projets, qui étaient celle des fonctionnaires dirigeants. Comme j'étais connu dans l'administration, peut-être ces personnes m'ont-elles vu et peut-être, les voyant devant moi, les reconnaîtrais-je.

Question 9 : Connaissez-vous les noms ci-après, soit M. Ruzindana Obed, M. Elizafani Ntakirutimana et M. François-Xavier Mironko ?

Réponse 9 : Je connais M. Ruzindana, qui était l'un des transporteurs de thé de l'usine. Il y avait d'autres transporteurs, comme M. Benoît Mujejende, M. Said Hakizimana, Obed Ruzindana et André Musoni. Ils transportaient le thé entre Gisovu et Kigali. Ils n'étaient pas employés de l'usine, mais avaient un contrat avec celle-ci. Avec ces gens, je n'avais que des relations professionnelles, mais je ne les fréquentais pas à titre amical ou autre.

M. Gérard Ntakirutimana était un médecin à l'hôpital de Mugonero, soit à Ngoma. Je ne connais pas celui prénommé Elizafani. Il a un jour fait une expertise médicale à mon sujet. La personne citée dans le document, soit Elizafani Ntakirutimana m'est inconnue.

M. Mironko a transmis une fois une lettre de ma part à des amis en Suisse. Il ne m'a jamais rendu la pareille.

Question 10 : Quel a été précisément votre trajet depuis votre départ de Kigali jusqu'au 28 juillet ?

Réponse 10 : Je me trouvais le 6 avril à Kigali. J'ai quitté cette ville le 12 avril pour Butare en compagnie de ma famille au sens strict dans le véhicule Pajero. Le boy n'est pas venu avec nous: ce n'est pas celui que j'appelais Play-boy, qui était mon chien. Je suis arrivé le 13 avril à Butare. Je me suis rendu à l'ESO (Ecole des Sous-Officiers). J'ai laissé ma famille à Rubona. Je suis alors parti avec un caporal, qui m'a été détaché par le colonel commandant l'école de sous-officiers (ESO). Je suis alors parti de Butare le 14 avril et arrivé à Gisovu le même jour. Je suis reparti de l'usine à 3 heures du matin. Je suis alors retourné à Butare, où j'ai rencontré le colonel commandant de l'ESO, le préfet et diverses autres personnes. Je suis alors parti de Butare pour Gitarama, probablement le 17 avril pour faire un compte-rendu de la situation au directeur de l'office, mon chef direct. Celui-ci étant absent, j'ai fait ce rapport au ministre de tutelle (ministère de l'industrie et de l'artisanat), M. Mugenzi Justin. Je voulais d'abord témoigner des faits vus, des massacres et ensuite pour demander de l'aide en vue de protéger l'usine. Le ministre m'a dit qu'il allait contacter les autorités locales en vue de protéger ces installation ainsi que les autres usines. Il m'a demandé d'exécuter une mission pour remettre les usines en marche, dans le but de pacifier la région. J'ai accepté d'effectuer cette mission risquée. En effet, remettre ces usines en marche aiderait à pacifier la région. Je suis donc parti de Gitarama pour me rendre dans les usines du nord autour du 19 avril. Je suis arrivé aux trois usines de Giseny (Nyabihu, Rubaya et Pfunda) que j'ai visitées. En rentrant de la visite de ces trois usines, j'ai rencontré le directeur de l'OCIR-Thé à un endroit à l'ouest de Mukamira. Je vous signale que ces visites de supervision des usines n'étaient pas un acte inhabituel, en ce sens que les directeurs avaient l'habitude de faire de telles visites de supervision dans d'autres usines que celles sous leur responsabilité.

J'insiste sur le fait que cette mission que le ministre m'avait donnée n'était pas inutile. De plus, je ne pouvais pas refuser une telle mission. J'ai fait un rapport écrit contenant des propositions au directeur de l'OCIR-Thé. Une des propositions était que je poursuive mon travail de remettre en fonction les usines, surtout dans le but d'aider à la pacification. Deuxièmement, j'ai demandé qu'on fournisse des moyens à ces usines, comme les salaires, les carburants, les matières d'emballages, etc. Ces propositions étaient basées sur des discussions que j'avais eues avec les autres directeurs de ces usines. J'estime avoir ainsi rempli la mission que m'avait donné mon ministre de tutelle. Ce faisant, je n'ai pas remplacé le directeur de l'OCIR-Thé dans sa fonction. D'ailleurs, nous ne nous sommes pas réparti les tâches et je ne sais pas ce que lui a fait après. Il a été d'accord que je continue ma mission. Il m'a demandé d'essayer de rétablir le contact par la voie hertzienne entre les usines, d'inventorier la production et de recenser les moyens nécessaires pour assurer la production, soit les salaires, les carburants, etc.

Après cette rencontre, je suis retourné à Rubona/Butare, où se trouvait ma famille, le 26 avril. Le samedi 30 avril, toujours dans le cadre de la mission qui m'avait été confiée, je suis allé à l'usine de Mata. J'espérais rencontrer le directeur, M. Juvénal Ndabarinze, qui était absent. Je suis alors allée le lundi 2 mai à l'usine de Kitabi où j'ai rencontré le directeur de l'usine, M. Kamódoka Denis. Le 3 mai, je suis encore allé dans les usines du sud-ouest, soit à Gisakura et Shagasha. Je suis alors rentré à Butare. Le 7 ou 8 mai, je suis retourné à Gisovu et le 9 mai, j'ai présidé à la remise en marche de l'usine. J'y suis resté jusqu'au 19/20 mai et je me suis rendu à Butare rejoindre ma famille. Le 26 mai, j'ai pris ma famille pour me rendre à Kitabi. Le 27 mai, nous sommes repartis et passé le 28 à Gisovu. Le 30 mai, nous sommes partis de nouveau pour Cyangugu. Ma famille y est restée jusqu'au 18 juillet, où elle a traversé la frontière.

A partir du 30 mai, j'ai reçu une autre mission, ordonnée de la part de la présidence. A Gitarama, avant le 30 mai. Cette mission, qui comprenait différents membres de l'administration rwandaise (des délégués de la banque nationale, du ministères des finances, des douanes, de la STIR, etc.), consistait à identifier un corridor dans la zone sud pour les exportations. Je pars en mission du côté de Cyangugu et retourne à Gisovu le 10 juin. A cette date, nous avons un problème concernant le paiement des salaires. J'ai contacté la banque commerciale, qui n'avait plus de fonds et m'a conseillé de m'adresser à la banque commerciale à Giseni. Je suis allé à Giseni pour négocier l'octroi d liquidités. Je suis finalement retourné le 24 juin à Gisovu. Je suis alors resté dans cette région jusqu'au 26 juillet, mais j'ai fait un saut à Cyangugu pour voir ma famille dans l'intervalle. Le 26 juillet, je quitte Gisovu, mais pas en abandonnant tout derrière moi, car j'ai demandé à l'armée française de garder les installations. JE passe la nuit du 26/27 à l'usine à thé de Kisakura. Sur ce lieu se trouvaient de nombreuses personnes, dont le personnel de mon usine. Le 28 juillet, je quitte définitivement le Rwanda.

Je déclare une fois de plus que je suis innocent des crimes dont on m'accuse. Cette affaire est constituée à la base de faux témoignages.

Lu et confirmé :

Le prévenu :



Le juge d'instruction



Le greffier

